Fête du 1er août aux Balances



N'hésitez pas à venir partager ce moment de tradition et de convivialité autour d'un grand feu sur la prairie voisine. Plutôt que des feux d'artifice la Commune vous invite pour le repas et le verre de l'amitié sous le hangar des Balances dès 18h00 mis gracieusement à disposition par l'exploitant. La partie officielle aura lieu vers 20h30. Nous espérons vous voir nombreux!

Pensez à l'eau!

Lors de la récente canicule précoce du mois de juin, nos sources n'ont plus suffi à répondre à la consommation du village. Ainsi, nous avons dû nous fournir en milliers de litres d'eau auprès du réseau intercommunal partenaire. Quelques litres d'eau économisés par habitant et par jour permettent de réduire la consommation annuelle de plusieurs milliers de m³ à l'échelle du village. Pensez à:



- utiliser l'arrosoir et non les jets d'eau automatiques
- différer le lavage de votre véhicule
- limiter le remplissage des piscines
- appliquer tous les gestes sensés lors de l'usage quotidien (lessive, hygiène, nettoyage) pour préserver l'eau au maximum

La grande majorité des habitant-e-s respectent ces règles; en préservant nos ressources, nous limitons les restrictions lors d'épisodes de sécheresse.



A vos boutures

Lors de notre récent forum de proximité, M. Sébastien Monachon a proposé de profiter du futur défrichement de 750m² de lisière de forêt à La Mellette dans le cadre de la construction d'un coupe-pression d'eau potable pour y créer une «forêt gourmande». Il s'agit de préparer et planter des espèces d'arbres et/ou de buissons fruitiers avec l'aide de Rossignols motivés. La première étape est de préparer des boutures de petits fruitiers qui poussent bien dans les jardins du village. Comment faire?

- 1. Coupez en biseau une branche de 20cm;
- 2. Effeuillez la moitié inférieure;
- **3.** Plantez dans un pot de terreau la moitié inférieure et arroser régulièrement.



Vous avez des questions ou vous souhaitez participer aux boutures, à l'aménagement du lieu, à la plantation ou à la cueillette? Annoncez-vous auprès de M. Sébastien Monachon au 076 822 45 36 ou par courriel sur seb@bsc8.ch.

Infos diverses

- Les bureaux communaux sont fermés du 21 juillet à 11h30 au 16 août à 8h30.
- La Municipalité cherche un employé communal (voir site) et quelques auxiliaires pour divers travaux de voirie. Les candidatures sont à envoyer à admin@montpreveyres.ch.
- La roulotte de restauration rapide va quitter Montpreveyres fin juillet.
- Victime de son succès, Ecomanif n'est plus en mesure d'assurer la distribution de vaisselle réutilisable aux points de retrait jusqu'à fin aout. C'est donc à regret que nous devons fermer temporairement le point communal cet été.

Redonner vie à l'ancienne laiterie - Concours d'idées

La Municipalité lance un concours d'idées pour redonner vie à l'ancienne laiterie. L'espace intérieur disponible dépasse à peine 30m², mais il est suffisant pour réunir jusqu'à 15 à 20 personnes. Il y a aussi la possibilité d'utiliser env. 200m² extérieurs à l'arrière du bâtiment.

Si l'idée de créer un espace de rencontre villageois à cet endroit vous intéresse, que vous avez l'envie de vous investir dans un tel lieu, de participer à son aménagement ou/et (?) à son exploitation, rendez-vous le jeudi 22 septembre à la grande salle des Balances à 20h00.

Si vous souhaitez déjà présenter votre idée personnellement ou via un groupe ou une société locale lors de cette soirée d'échanges, n'hésitez pas à vous lancer et nous le faire savoir à admin@montpreveyres.ch.

Pour susciter votre curiosité, vos envies, vos idées, vous pouvez consulter les plans et photos de la parcelle, sur le site www.montpreveyres.ch sous «Actualités de la commune». Pour une visite des locaux, merci de contacter M. Philippe Thévoz, syndic, au 079 888 19 22.



Profitez de l'été en pensant aux autres

L'été est là, les grills sont chauds, les tondeuses à gazon ronronnent et la musique nous met dans une ambiance festive. Quand il fait beau, nous sommes nombreux à aimer vivre à l'extérieur et à profiter des vacances.

Vous faites une grillade, vous écoutez de la musique, vous faites du sport sur un rythme entraînant, vous invitez la classe de votre enfant à piquer une tête dans votre piscine un soir de grande chaleur ou fêtez la réussite de vos examens lors d'une soirée festive? Avez-vous pensé au voisinage? Les nuisances peuvent vite arriver et les tensions avec. Bref rappel du règlement de police en vigueur:

 Les diffuseurs de musique sont interdits à l'extérieur 24h/24h (instruments, amplificateurs de son etc.) sauf autorisation de manifestation municipale



medis avant 8h et après 18h.

Bien entendu, c'est aussi
le cas durant les jours
fériés officiels.

 Une attention particulière doit être observée concernant le dépôt de matériel odorant (ex. poubelles) ou d'activité de cuisine (ex. grillades) pour ne pas déranger le voisinage.



Vous subissez des nuisances? Tentez de parler avec les personnes impliquées. Vos approches s'avèrent infructueuses? N'hésitez pas à prendre contact avec votre police de proximité via le 117. Des conseils plus précis vous seront donnés et, si nécessaire, une équipe pourra tenter de résoudre le problème de manière proportionnelle.

Dans tous les cas, le bon sens fait règle. Si vous prévoyez une activité avec des nuisances, prévenez le voisinage avant et restez attentif à ses remarques. Le règlement de police est à votre disposition sous

montpreveyres.ch/site/loi-et-reglements (onglet «Règlements») ou au bureau communal.

Passez un bon été et pensez aux autres!

